

MANDAT

Conformément à l'article 28 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, concernant l'aménagement du territoire communal et le développement urbain.

Mme HEINISCH Marie-Paule et M PROST Thierry, administrateurs / gérants de « Jamatica S.à r.l. », dont le siège social est situé 227, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

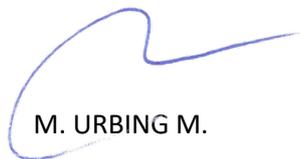
Donne mandat à « BEST Ingénieurs-Conseils S.à r.l. », dont le siège social est situé 2, rue des Sapins à L-2513 Senningerberg et représentée par M. URBING Mike,

pour élaborer et effectuer toutes les démarches auprès des administrations compétentes en vue d'élaborer le PAP « Um Krëmmert I » sur la parcelle cadastrée commune de Mondercange, section D de Pontpierre, n° 738/2341.

Senningerberg, le 15 février 2022

BEST Ingénieurs – Conseils S.à r.l.

Jamatica S.à r.l.



M. URBING M.

Mme HEINISCH M-P. et M. PROST T.

